

COMMENT ÉLABORER ET PILOTER UN PROJET DE COHÉSION SOCIALE ? A QUELLE ÉCHELLE ?

Des principes d'action

- **Le projet de territoire précède le contrat**
- **Des points de méthode pour construire le projet :**
 - ▣ favoriser la *co-élaboration s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage élargie* ;
 - ▣ établir les coopérations sur des géographies variables ;
 - ▣ établir des coopérations différenciées en fonction des sujets traités...

Deux niveaux d'engagement

- **Une stratégie à moyen et long terme partagée et donc inscrite dans les droits communs de l'État et des collectivités**
 - ▣ Une « charte de développement social et urbain » à visée prospective à 6 ans à l'échelle de l'agglomération ou des métropoles.
 - ▣ Un contrat de ville, à caractère unique et global, qui inscrit les quartiers les plus en difficulté dans cette charte de développement.

Un cadre défini

- ❑ **Le contrat est basé sur des projets ascendants**
- ❑ **Les différents signataires s'engagent pour la durée du contrat et *a minima* pour la durée des mandats municipaux**
- ❑ **Des réajustements sont possibles en fonction de l'évolution de la situation sociale et territoriale**
- ❑ **Le contrat devrait être assorti de contrôles**

Qui élabore le projet ?

- **Place du politique**
 - ▣ Légitimité électorale
 - ▣ Pas de projet sans portage politique fort
- **Place des habitants**
 - ▣ Connaissance et expertise d'usage à confronter aux données statistiques
 - ▣ Mettre en place une méthode de recueil de cette connaissance et de mise en débat
- **Place des techniciens**
 - ▣ Faiseurs de « mayonnaise » au service de la collectivité

Connaissance du territoire

- **Partir de quelques indicateurs statistiques**
- **À confronter à la connaissance intime et sensible des habitants**
 - ▣ premiers témoins des difficultés et de l'« insécurité sociale » qu'ils rencontrent
 - ▣ premiers concepteurs des solutions qu'ils mettent en place eux-mêmes au quotidien
- **Favoriser l'interprétation collective de ces indicateurs**

Définir le territoire

- **Définir la ou les géographie(s) prioritaire(s)**
 - ▣ Animer le débat et gérer les conflits inhérents à toute démarche de priorisation :
 - Géographique
 - Thématique
 - ▣ Penser le territoire dans son articulation avec son environnement
- **Prendre en compte la capacité financière et en ressources humaines des collectivités locales**

Piloter le projet

- **Le pilotage politique**
 - ▣ Avec des représentants des habitants.
- **Le pilotage technique**
 - ▣ s'appuie sur les « équipes projet » (du projet cadre, des projets thématiques ou territoriaux)
 - ▣ en charge de l'animation du réseau d'acteurs des signataires et partenaires locaux ainsi que la participation des habitants
- **Un pilotage qui organise et anime la mise en débat**